



Aide soignant suspecté de maltraitance par directrice de EHPAD

Par **sbarneche**, le **26/10/2011** à **04:25**

Bonsoir,

Aujourd'hui à midi, j'ai été convoqué chez la directrice de la maison de retraite où je travaille en tant qu'aide soignant depuis 3 mois.

Je suis suspecté de maltraitance vis à vis d'une résidente démente.

Ce soir-là, je suis resté un peu plus tard que d'habitude pour finir la vaisselle et faire un dernier tour de visite dans certaines chambres comme à l'accoutumé après les transmissions alors que d'habitude je le fais avant. J'avais dépassé mes heures de travail. Une des veilleuses de nuit, lorsqu'elle a fait sa ronde a dit que la lumière était resté allumée dans une des chambres et que la patiente qui est déjà très perturbée l'était encore plus que d'habitude. La résidente a dit : "je vous dis pas ce qui m'est arrivé". Rien de plus Pas de nom cité pas d'explications supplémentaire.

Cela s'est déroulé il y a quelques jours et aujourd'hui la directrice me convoque et je suis en repos récupération forcé alors que je devais travailler durant 2 jours le temps qu'ils examinent le dossier.

Mais moi, je n'ai rien fait. Je ne sais même pas de quoi on m'accuse réellement puisque la patiente n'a rien dit d'autre. Elle n'a même pas cité mon nom. Ce n'est même pas moi qui l'ai couché. J'ai fait le tour mais je ne suis même pas rentré dans sa chambre car d'habitude après l'avoir couché on la laisse seule.

Ce qu'elle trouve suspect c'est que ce soir là je suis resté plus tard que d'habitude. Quand je lui explique ce que j'ai fait (vaisselle, dernier tour de vérification... tous les arguments semblent se retourner contre moi. A chaque fois que je réponds à une des questions la directrice me dit que c'est bizarre.

Comment peut-on m'accuser à tort sans preuve ni motif?

après tout cela je suis rentré chez moi choqué. Dans l'après-midi, j'ai osé téléphoné à ma directrice pour essayer de réexpliquer tout. Là les arguments changent :

Alors maintenant c'est plein de petites choses qui ne vont pas:

- j'ai chanté une chanson à une collègue As qui n'a pas aimé ça : (elle s'appelle Hélène, et je lui ai chanté "Hélène je m'appelle Hélène et je suis une fille..." elle m'avait dit d'arrêter et j'ai arrêté. C'est pas très fin mais je croyais mettre une meilleure ambiance)

- j'ai commencé à faire une toilette au lit en laissant les barrières au début. (Ca oui c'est je crois le seul vrai élément que l'on peut me reprocher) Mais je n'ai pas mis ma patiente en

danger donc pas de faute grave.
je suis perdu!
Que dois-je faire?

Aidez-moi.

Par **Domil**, le **26/10/2011** à **06:41**

Commencez par vous rapprocher de votre représentant syndical ou de votre syndicat pour avoir une aide juridique

Par **sbarneche**, le **26/10/2011** à **08:29**

bonjour, je ne suis pas syndiqué et je ne connais pas encore très bien mon délégué du personnel car cela ne fait que 3 mois que je suis dans cette structure.

Par **Domil**, le **26/10/2011** à **09:37**

Alors prenez un avocat

Par **P.M.**, le **26/10/2011** à **10:31**

Bonjour,
Pour essayer de mieux vous répondre, il faudrait que vous précisiez si vous êtes sous contrat de droit privé ou sous statut de droit public...

Par **sbarneche**, le **26/10/2011** à **11:17**

Bonjour,
Je suis de droit privé. j'ai commencé en aout la période d'essai de 2 mois s'est écoulée donc je suis en CDI.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **26/10/2011** à **11:31**

Bonjour,
Je pense qu'il est inutile d'essayer d'avoir des apartés avec l'employeur puisque, s'il veut vous

licencier ou même simplement vous sanctionner, il doit vous convoquer par écrit à un entretien préalable au cours duquel vous aurez l'occasion de vous expliquer et je vous conseillerais de vous y faire assister, de préférence par un représentant du Personnel puisqu'il y en a dans l'entreprise...

De simples accusations sans preuves ne suffiraient bien sûr pas...

Même si vous êtes récent dans l'entreprise, il me semble donc important de vous rapprocher des représentants du Personnel...

Par **sbarneche**, le **26/10/2011 à 11:33**

Merci pour vos réponses.

Par **VALOU 47**, le **13/06/2016 à 18:10**

Bonsoir, voilà je suis aide-soignante diplômée en soins de suite et réadaptation depuis bientôt deux ans et j'étais reconnu travailleur handicapé qui s'est terminé le 21 novembre 2015 et étant en attente pour renouvellement dont la commission aurait eue lieu en juin! je l'ai dis à mon employeur ce jour du 22 avril 2016 car il me hracelaient pour les papiers sinon ils auraient des ennuis! quand je leur ai dis ils m'ont convoqués le 22 avril 2016 en me laissant faire ma journée , je travaillais de 06 h 30 à 17 h 30, convoquée à 17 h 15 alors que je terminais 15 minutes plus tard pour me remettre un papier à signer sans pouvoir le lire car sous plis , puis une convocation pour entente préalable au licenciement pour fautes graves! je vais à l'entretien accompagné d'un conseiller du salarié pour me reprocher d'avoir été maltraitante avec les patients , hors pas pour habitude d'etre maltraitante, ailleurs on m'a jamais rien reproché et pendant deux ans ou je travaillais on ne m'a jamais rien dis! hors ce sont les mmes collègues qui m'ont harcelé moralement 'an dernier qui m'ont dénigré auprès de la direction et faisant de feuilles evennements indésirable sur mon dos et en racontant des mensonges , car l'une devait changer d'équipe et travailler avec moi et refusait de travailler avec moi, elles ont déjà fait renvoyer d'autres collègues pareille que moi , et lors de mon harcèlement ,menace de me frapper, de faire tout pour que je sois licenciée, elles ont réussies ! quand j'ai parlé à la direction de mon harcèlement elle m'a dit affaires classées donc elle le cautionne car les deux collègues n'ont rien eue! de plus , que dois je faire si un employeur ou je postule me pose des questions? vont ils et ont ils droit de se renseigner sur mon dernier emploi auprès de mon employeur ? si ils ont le droit et qu'ils se renseignent , je ne retrouverai pas de travail si elle leur dis des mensonges! cela fait deux mois que cela dure et je déprime, pas bien ! je veux aller aux prud'hommes ! merci de me répondre car je n'ai pas fais ce que l'on me reproche!

Par **P.M.**, le **13/06/2016 à 19:30**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **VALOU 47**, le **13/06/2016** à **21:40**

bonsoir, je vous explique des collègues qui m'ont harcelée l'an dernier avec des menaces dont me faire licencier ont été me dénigrer en faisant des feuilles evenements indésirables et en se plaignant à la direction et en m'accusant de faire de la maltraitance ,pas pour habitude de faire maltraitance on m'a jamais rien reprocher et dans mon équipe aucun problèmes ! je suis aide-soignante et j'aime mon métier ! hors vue ma direction écoute les bruits de couloir et a tendance à virer les gens sans preuves, la dernière en date faute lourde , on l'accusait d'etre brutale avec unepatiente encore f e i de ces mmes collègues , vue que pas de preuves licenciée mais pas de fautes lourdes et la parel pour moi pas faute grave vue que pas de preuves que des paroles! et fei ! en deux ans beaucoup de licenciements et beaucoup de démissions ! tout ce quoi on m'accuse est faux car j'ai ma conscience tranquille et je sais comment je travaille et mon équipe aussi !

Par **P.M.**, le **13/06/2016** à **21:55**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **VALOU 47**, le **13/06/2016** à **23:31**

je vous explique qu'on m'accuse de maltraitance auprès de patients chose qui sont fausses pas pour habitudes de faire maltraitance aux patients , je suis aide -soignante, et on m'accuse de pas mettre de masque q et que je tousse faux j'ai toujours mit un masque , j'ai des témoins! on m'accuse de pas changer les draps faux je l'ai fais, on m'accuse de forcer un patient a prendre ses médicaments faux c'esy l'infirmieer qui l'a forcé je l'ai vu, j'ai transmis à l'ide que ce patient refusait de manger et de prendre ses médicaments et il est venu et l'a forcé! on m'accuse qu'un jour une patiente à fait une fausse route et que je serais partie manger , faux j'ai été chercher l'infirmière qui n'est pas venue et m'a dit les consignes que j'ai dis la stagiaire déjà de lui retirer le plateau et taper dans le dos et si problèmes de rappeler l'infirmière , qui n'es pas venue , , donc j'ai fais transmissions ciblées , et la stagiaire à dit qu'elle avait fait la méthode emlich méthode à faire en cas de fausses route si tape dans dos et que l'alimentation ne ressort pas! ! mais bon vue les sonnettes et que lorsqu'on est sele pour 80 patients le midi pas facile et on me reproche de ne pas répondre aux sonnettes rapidement , sur quand on est seule et que on a les infirmières qui répondent pas , on peut pas répondre aux sonnettes quand y en a plusieurs en mme temps ! et tout ce qu'on me reproche est faux , j'ai moii mme été malade et suis passé de l'autre coté de la barrière et donc c'est pour cette raison que je ne ferai pas ça et c'est pas dans ma nature de faire ça , d'ailleurs y devaient me mettre faute graves et vue que pas de preuves comme ma collègue la faute grave comme par hasard !es ce que cette raison car ils m'ont convoquées 15 minutes avant la fin de mon service et que peu de temps après je leur avais dis que mon renouvellement reconnaissance travailleur handicapé serait en juin alors que je suis passée en mai et que je ne savais pas que passais en mai ! de plus y arretaent pas de me titiller pour avoir la notification car y allaient avoir des ennuis vue qu'ils retouchent des primes et déductions charges ! es ce pour ça qu'ils m'ont licenciés ! mais la je suis préavis d'un mois

toujours pas reçu bulletin salaire depuis mai mon syndicat me dit leur envoyer un reccomandé et de leur dire que ma reconnaissance travailleur handicapé est renouvelée et de ne pas leur envoyer la notification ! je compte les mettre aux prud'hommes , car je ne passe de quoi ils m'accusent , on ne m'a jamais rien reproché en deux ans et ni ailleurs sur ce qu'on m'accuse ! non ça passe pas aux prud'hommes et de quoi les faire plonger! tout ce qui ont été licenciés en deux ans les ont mit aux prud'hommes et on gagné et mme notre cadre de santé qui les a mit aux prud'hommes vue et a gagné , on a fait en sorte qu'elle parte vue qu'elle nous soutenait et était très proche de son personnel

Par **P.M.**, le **14/06/2016** à **08:27**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir **un nouveau sujetar** exemple en cliquant sur "POSEZ VOTRE QUESTION" en haut de celui-ci...